
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance tenue le jeudi 15 juin 2023 à 10 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente

M. Richard Deschamps	M. Beny Masella
Mme Catherine Fournier	M. Peter McQueen
M. Michel Gibson	Mme Lise Michaud
Mme Nathalie Goulet	M. Jérôme Normand
M. Ludovic Grisé Farand	M. Sylvain Ouellet
M. Yannick Langlois	M. Jocelyn Pauzé
M. François Limoge	M. Guy Pilon
M. Patrick Marquès	Mme Marie Plourde
M. Jean Martel	M. Guillaume Tremblay
M. Denis Martin	M. Eric Westram

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et la secrétaire suppléante, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

N'ont pu assister :

M. Stéphane Boyer*, M. Martin Damphousse*, Mme Sandra El-Helou*, Mme Laurence Lavigne Lalonde*, M. Sébastien Nadeau*, Mme Dominique Ollivier* et M. Luc Rabouin*.

La convocation a été transmise le 8 juin 2023.

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, la présidente, déclare la séance ouverte à 10 h 06.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

PRÉSENTATIONS

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030
 - Madame Émilie Charbonneau, cheffe d'équipe - environnement
- Logement social et abordable
 - Monsieur Yannick Laviolette, directeur principal chez Desjardins

CC23-036

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. François Limoge

APPUYÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 8.5 concernant l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

CC23-037

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2023

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 27 avril 2023.

CC23-038

REMERCIEMENT À M. MARTIN DAMPHOUSSE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu unanimement :

De souligner la reconnaissance des membres du conseil, du comité exécutif, ainsi que tout le personnel de la Communauté métropolitaine de Montréal, quant aux fonctions exercées par M. Martin Damphousse en tant que membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal;

De le remercier sincèrement pour son implication, son soutien et sa contribution à l'avancement des dossiers de la Communauté;

De lui souhaiter une bonne continuation au sein du conseil de la Communauté et de l'assurer de l'entière collaboration de la Communauté dans son nouveau mandat en tant que président de l'Union des municipalités du Québec.

CC23-039

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : Mme Lise Michaud

APPUYÉ PAR : M. Guy Pilon

Il est résolu :

De nommer M^e Caroline Duhaime à la fonction de secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour une durée indéterminée, conformément aux politiques et conditions d'emploi de la Communauté et d'autoriser la signature de son contrat par le directeur général.

CC23-040 OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE STATIONS DE MESURES DES NIVEAUX D'EAU

PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

APPUYÉ PAR : M. Yannick Langlois

Il est résolu :

D'octroyer à Dufault Électrique inc. le contrat d'installation des stations de mesure des niveaux d'eau pour les 6 lots pour un montant total de 143 238,80 \$ plus toutes les taxes applicables, la banque d'heure pour les services de réparation pour un montant maximum de 30 000,00 \$ taxes incluses et la banque pour l'achat de matériel de remplacement pour un montant maximum de 7 500,00 \$ taxes incluses;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses à même les surplus accumulés non affectés.

CC23-041 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023

PROPOSÉ PAR : Mme Lise Michaud

APPUYÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

Il est résolu de prendre acte du rapport d'activité pour la 5^e édition de l'Agora métropolitaine.

CC23-042 RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PORTANT SUR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2030

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu :

De prendre acte du rapport de consultation publique de la commission de l'environnement et de la transition écologique portant sur le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030*;

D'autoriser la transmission du rapport de consultation publique de la commission de l'environnement et de la transition écologique, accompagné du projet modifié de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030*, à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'aux municipalités régionales environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CC23-043 PROJET MODIFIÉ DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2030

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

D'adopter le projet modifié de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030*;

D'autoriser la transmission du projet modifié de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030* à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'aux municipalités régionales environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*, accompagné du rapport de consultation publique de la commission de l'environnement et de la transition écologique, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CC23-044 LISTE DES CONTRATS DÉPOSÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 47.1 DE LA
LOI SUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DU
6 AVRIL AU 14 MAI 2023

La secrétaire suppléante dépose la liste de contrats du 6 avril au 14 mai 2023 en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

CC23-045 RAPPORT ANNUEL DU RÉPERTOIRE MÉTROPOLITAIN DES
INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION

PROPOSÉ PAR : M. Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : M. Jean Martel

Il est résolu :

De prendre en compte les superficies comptabilisées dans le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation dans les rapports de monitoring du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*;

Que l'Observatoire Grand Montréal rende compte annuellement des superficies inscrites et de leur contribution à l'objectif de protection métropolitain.

CC23-046 ADMISSIBILITÉ AUX REMBOURSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DES PROJETS DE LOGEMENT ABORDABLE FINANCÉS PAR LES PARTENARIATS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET DESJARDINS

PROPOSÉ PAR : Mme Catherine Fournier

APPUYÉ PAR : M. Guy Pilon

Il est résolu :

De prendre acte des démarches entreprises par la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle soit habilitée à soutenir financièrement les projets de logement abordable qui seront réalisés dans le cadre des partenariats entre le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins.

CC23-047 CALENDRIER DES INSTANCES 2024

PROPOSÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu :

De fixer les séances ordinaires du conseil et du comité exécutif pour l'année 2024 selon le calendrier ci-joint;

De fixer la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2025 au 14 novembre 2024 à 10h00.

CC23-048 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Patrick Marquès

Il est résolu que le conseil désigne Mme Lise Michaud à titre de membre du comité exécutif afin de remplacer M. Martin Damphousse.

CC23-049 NOMINATION D'UN MEMBRE ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : M. Guy Pilon

Il est résolu que le conseil désigne comme membre du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain Mme Lise Michaud afin d'y remplacer M. Martin Damphousse.

CC23-050

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le 17 mai 2023, Aéroports de Montréal a demandé à la Communauté métropolitaine de Montréal de soumettre des candidatures pour deux postes vacants au sein de leur conseil d'administration;

ATTENDU QUE les administrateurs, dont les sièges sont ou seront vacants, avaient été nommés par les secteurs de la Couronne Nord et de Montréal;

PROPOSÉ PAR : M. François Limoge

APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen

Il est résolu :

De communiquer à Aéroports de Montréal les candidatures qui seront déposées par Montréal et la Couronne Nord afin de combler les postes vacants du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal et à défaut d'avoir des candidatures à proposer, d'informer Aéroports de Montréal que la Communauté métropolitaine de Montréal accepte les candidatures proposées.

CC23-051

APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU PROJET DE L'HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES POUR CONSTRUIRE UN STATIONNEMENT ÉTAGE OU SOUTERRAIN

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2018, le gouvernement du Québec a adopté le décret 873 2018 prévoyant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un site de 24,37 hectares de terres agricoles pour la construction de l'Hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Communauté a informé, le 13 septembre 2018 (résolution CE18-155), le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque que le projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges décrit dans son avis d'intervention daté du 23 mai 2018 n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en vigueur puisque le projet tel que soumis : (1) ne permet pas d'optimiser le développement urbain en consolidant le tissu urbain existant, en assurant en premier lieu, l'utilisation des terrains vacants, ou à redévelopper, dans le périmètre métropolitain; (2) nécessite l'implantation d'un équipement de santé en territoire agricole alors que le PMAD vise une utilisation optimale de la zone agricole par une augmentation de la superficie des terres en culture;

CONSIDÉRANT que dès les premières phases de planification du projet, il avait été convenu entre les partenaires impliqués que le stationnement du futur centre hospitalier serait étagé ou souterrain de manière à réduire les îlots de chaleur urbains et à respecter les principes de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI), agissant à titre de gestionnaire du projet pour le gouvernement, a déposé à la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour des considérations de réduction des coûts, des plans pour l'obtention d'un permis de construction comprenant un stationnement de surface en totalité, et ce malgré ce qui avait été convenu initialement entre les partenaires;

CONSIDÉRANT que la construction d'un stationnement de surface de 1 869 cases entrainera le pavage de 5,7 hectares de terres agricoles, soit 23 % du site;

CONSIDÉRANT les propos du 29 janvier 2021 des ministres Christian Dubé, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, et Benoit Charrette, alors ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reconnaissant l'impact néfaste sur la santé des vagues de chaleur, des épisodes de smog et des îlots de chaleurs accentués par les constructions de toutes sortes et la rareté des espaces verts;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire affirme que le gouvernement compte :

- Jouer un rôle structurant dans les projets d'envergure, notamment par la qualité des infrastructures qui sont léguées aux générations futures;
- Donner l'impulsion nécessaire pour que l'architecture et le territoire québécois soient gérés et aménagés durablement;
- Favoriser les formes d'aménagement qui limitent les émissions de GES;
- Développer des solutions mettant à profit l'innovation, l'intelligence collective et l'esprit critique;
- Avoir pour principes directeurs de la qualité architecturale : l'environnement, le coût du cycle de vie, le patrimoine culturel, la pérennité du bâti, la localisation, le contexte d'implantation, la réponse aux besoins, l'inclusivité et l'accessibilité universelle, l'expérience, la santé, le confort et la sécurité;

CONSIDÉRANT le projet préliminaire de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, lesquelles comprennent des objectifs, en matière d'aménagement du territoire, de résilience des communautés, de conservation des écosystèmes, de protection du territoire agricole et de consolidation des milieux de vie existants;

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté qui favorise la consolidation urbaine et la protection des terres agricoles, des milieux naturels et des espaces verts;

CONSIDÉRANT le Schéma d'aménagement et de développement de 3e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui privilégie un aménagement durable des stationnements;

CONSIDÉRANT la vision de la Politique environnementale 2018-2022 et de la Planification stratégique 2020-2025 de la Ville de Vaudreuil-Dorion promouvant la réduction de l'empreinte environnementale des projets de construction et le développement d'un environnement de vie harmonieux et durable;

CONSIDÉRANT qu'il est encore temps d'opter dans la réalisation de ce projet d'infrastructure de santé pour un stationnement étagé ou souterrain afin de rencontrer les objectifs des partenaires et minimiser les risques sur la santé, l'environnement et corolairement sur l'économie;

CONSIDÉRANT que la construction du centre hospitalier représente un investissement global de 2,6 G\$, et que selon les estimations de la SQL, l'aménagement d'un stationnement étagé impliquerait une augmentation de 3 % du budget prévu;

CONSIDÉRANT que des subventions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sont disponibles pour la construction d'infrastructures vertes;

Il est unanimement résolu :

D'appuyer la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion au ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'ajout d'une enveloppe budgétaire afin qu'un stationnement étagé ou souterrain, plutôt qu'un stationnement de surface, desserve le centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux politiques, à la planification, à la réglementation et aux objectifs gouvernementaux, métropolitains, régionaux et municipaux;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, à la députée de la circonscription de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, et à la présidente-directrice générale de la Société québécoise des infrastructures, Mme Caroline Bourgeois.

CC23-052

RÉSOLUTION DE SOLIDARITÉ ENVERS LES VILLES ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ÉPROUVÉES PAR LES FEUX DE FORÊT

CONSIDÉRANT qu'au 15 juin 2023, environ 450 feux ont brûlé des centaines de milliers d'hectares de forêt et qu'une centaine de feux, dont 26 hors de contrôle, sont encore actifs au Québec;

CONSIDÉRANT que l'amplitude de ces incendies est sans précédent depuis 50 ans : une manifestation de l'accélération des événements météorologiques extrêmes causée par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que quelque 1200 combattants forestiers et plus de 300 militaires sont à l'œuvre dans la province pour contenir les feux de forêt, appuyés de renforts néobrunswickois et internationaux en provenance de la France, du Portugal, de l'Espagne et des États-Unis;

CONSIDÉRANT que les feux ont nécessité l'évacuation de plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs centaines de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou et des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Sept-Îles et Val-d'Or, lesquelles doivent laisser derrière biens et souvenirs pour faire face à la situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que les communautés autochtones sont touchées de manière disproportionnée par les feux puisqu'ils consomment des forêts nourricières et essentielles à la transmission et à la perpétuation de connaissances culturelles, cérémoniales et médicinales ancestrales;

CONSIDÉRANT que, malgré certains développements encourageants, le temps sec et chaud exacerbé par de faibles probabilités de précipitation dans les prochains jours ne permet pas d'entrevoir la fin des feux de forêt dans un futur immédiat;

CONSIDÉRANT que les provinces et territoires voisins sont aussi touchés des centaines de feux de forêt portant à plus d'un million d'hectares le bilan des incendies de forêt au pays et à 100 000 le nombre de personnes évacuées;

Il est unanimement résolu :

D'exprimer la solidarité du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal envers les villes et les communautés autochtones éprouvées par les feux de forêt;

De transmettre une copie de cette résolution aux représentants des localités particulièrement touchées, soit à la mairesse de Chapais, Mme Isabelle Lessard, à la mairesse de Chibougamau, Mme Manon Cyr, au maire de Lebel-sur-Quévillon, M. Guy Lafrenière, au chef de la nation crie d'Oujé-Bougoumou, le chef Curtis Bosum, au maire de Sept-Îles, M. Steeve Beaupré et à la mairesse de Val-d'Or, Mme Céline Brindamour.

ALLOCUTION DES PRÉSIDENTS ET PORTE-PAROLE DES COMMISSIONS :

- M. Guillaume Tremblay, prend la parole à titre de président de la commission de l'habitation et de la cohésion sociale;
- Mme Marie Plourde, prend la parole à titre de présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité et présidente de la commission spéciale sur la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'à titre de co-présidente du comité organisateur de l'Agora métropolitaine 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 19.

Les résolutions numéros CC23-036 à CC23-052 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire suppléante

* M. Stéphane Boyer, M. Martin Damphousse, Mme Sandra El-Helou, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Sébastien Nadeau, Mme Dominique Ollivier et M. Luc Rabouin ont motivé leur absence au sens du *Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté*.

Annexe

Assemblée ordinaire du conseil du 15 juin 2023

Période de questions des citoyens

Période de questions

Nom	Sujet
Monsieur Michel Lespérance Dorval à vélo	Lien cyclable à Dorval
Monsieur Bruce Walker STOP	Plages publiques Modifications au règlement sur la qualité de l'air
Monsieur Jonathan Tremblay Coalition mobilisation citoyenne environnementale de Laval	Protection des golfs Consultations publiques
Madame Hélène Ladouceur Membre du MARE, regroupement citoyen Sandy Beach	Protection de Sandy Beach (PMAD)
Monsieur Alain Migneault Membre du collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec	Fuites de pipelines